



En ce début d'automne, chacun commence à se retourner sur cette année 2014 presque achevée.

Déjà nos agendas prennent en compte des événements de fin d'année, voire de début d'année 2015 et on s'entend dire...que le temps passe vite.



Ainsi se préparent les traditionnels rendez-vous de fin d'année tels que le repas de nos aînés, le spectacle de Noël des enfants et la St Sylvestre.

Cette année, le 6 décembre, une nouveauté dans notre commune: l'organisation du Téléthon à laquelle travaille une équipe au sein de la commission animation afin que cet événement soit une réussite. D'ores et déjà réservez cette date pour que nous soyons nombreux à y participer.

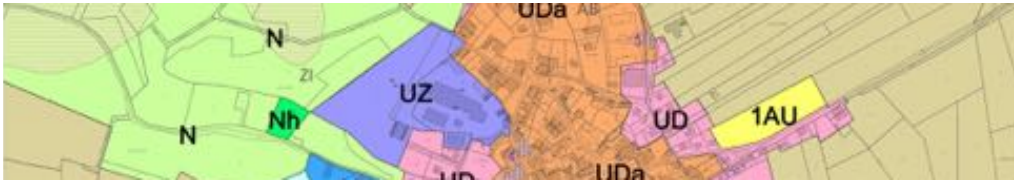
Par ailleurs, le Conseil Municipal réfléchit à la faisabilité d'un projet qui lui tient à coeur puisqu'il faisait partie de notre programme: l'acquisition d'une ancienne ferme pour accueillir une auberge communale, un lieu de convivialité ou pourraient s'acheter des produits de nos producteurs locaux? La ferme existe, elle est à vendre, reste à étudier les différentes pistes pour concevoir un projet viable .

Ce projet a déclenché une grande motivation puisque tous les membres du conseil y adhèrent, mais.... prudence, par les temps qui courent un tel investissement ne doit pas céder à la précipitation. La diminution annoncée des dotations de l'Etat de manière très sensible doit être prise en compte avant toute décision.

Grand événement de cette année 2014, la prise de compétence de la Communauté de communes en matière d'urbanisme. Ainsi, le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devrait être décidé lors du prochain Conseil Communautaire du 29 octobre prochain.

Découvrez en détail ces événements en parcourant les pages suivantes.

Le Maire
Jean-Claude HUNOLD



Le Plan d'occupation des sols (POS) de Lachapelle-sous-Chaux, en vigueur depuis le 29 avril 1986 sera remplacé par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Face aux évolutions législatives des lois Grenelle II et ALUR et après accord des 8 conseils municipaux, nos élus communautaires ont délibéré à l'unanimité le 7 octobre dernier en faveur du transfert volontaire de la compétence PLU à la Communauté de communes de la Haute-Savoireuse (CCHS).

Chaque maire conservera toutefois sa compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

La CCHS devrait donc s'engager rapidement dans l'élaboration d'un PLU sur l'intégralité de son périmètre, dans la mesure où les communes composant notre territoire ont en commun l'obligation de faire évoluer leur document d'urbanisme, soit pour éviter la caducité de leur POS, soit pour intégrer les dispositions de la loi Grenelle II avant le 1^{er} janvier 2017.

Le PLUi, un document d'orientations politiques et stratégiques

Le Plan Local d'Urbanisme n'est pas uniquement un document qui fixe les droits du sol. Il est l'expression d'un projet global d'urbanisme pour les 10-15 prochaines années. Son contenu, déterminé par la loi doit notamment :

- Fixer des objectifs en termes de population et surtout de logements,
- Modérer la consommation foncière des terres agricoles, forestières et naturelles.

Un projet de territoire élaboré en collaboration avec les communes et en concertation avec la population

Chaque conseil municipal désignera deux membres chargés de siéger à la commission « Aménagement de l'espace » créée pour travailler avec le bureau d'études qui aura en charge l'élaboration du PLUi. Ces deux membres seront les garants de la prise en compte des aspirations et des spécificités locales de chaque commune au sein de ce comité consultatif.

Enfin, les habitants de chaque commune et les associations locales seront associés à la procédure pendant toute la durée de l'élaboration du projet estimée à 4 années.

Ainsi, cette concertation vous permettra d'être informé sur l'état d'avancement de la procédure et d'accéder à l'ensemble des pièces du dossier, notamment par le biais du site internet de la commune et lors de réunions publiques.

Nous nous engageons à vous tenir régulièrement informer sur les évolutions des études qui pourraient démarrer dès le début de l'année 2015. Pour l'heure, la CCHS devra délibérer pour prescrire l'élaboration d'un PLU à l'échelle de notre territoire.

Pour en savoir plus sur les évolutions récentes des documents d'urbanisme:

http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_caducite_du_pos_mars_2014_vfinale-2.pdf

http://www.autb.fr/doc/AUTB_Note_info_juridique_ALUR_2014.pdf

Depuis la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2001, le PLU remplace le POS, c'est-à-dire que toute révision générale d'un POS transforme ce dernier en PLU.

Loi n° 2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)

Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové



Pour Noël, nous proposons à tous les Chapelottis, un petit "défi - déco" sur le thème du bonhomme de neige !

Dégotez une vieille planche, un billot de bois, un morceau de poutre ...

Peignez le couleur de neige, dessinez son visage (n'oubliez pas le nez) , ajoutez la touche finale : un bonnet rouge ou vert (tricoté, cousu, recyclé).

A partir du 1er décembre, placez votre bonhomme dans votre jardin, votre cour, sur une fenêtre...

Et, s'il y a de la neige cet hiver pourquoi ne pas fabriquer plein de bonhommes de neige qui compléteront cette collection et donneront un air de fête au village.

Si vous voulez des précisions ou des modèles, venez le jeudi soir à 20 h , salle de la mairie"

Les bricoleuses du jeudi

Arrosoirs

Depuis peu le cimetière route de Chaux dispose d'arrosoirs, à la disposition de tous.

Ils se trouvent à l'entrée, près du point d'eau.



Merci de bien vouloir les remettre en place après utilisation.

Téléthon

De nombreuses personnes ont répondu présentes à la suite du communiqué paru en septembre, pour accompagner ou organiser cette manifestation.

Deux réunions ont déjà eu lieu, qui ont permis de définir le cadre administratif, les animations possibles ainsi que les rôles de chacun.

Le samedi 6 décembre, les rues et places du village seront animées par des manifestations sportives, familiales, pour enfants, des stands de crêpes et de boissons, une vente de sapins de Noël.

La journée se terminera par une tombola .

Vous recevrez un programme détaillé sur l'organisation de cette journée le mois prochain.

Nous vous espérons nombreux pour soutenir l'AFM-TELETHON



La Municipalité et la Prévention Routière

Organisent le 28 octobre une
« campagne d'éclairage »

vous pourrez y faire régler gratuitement
vos éclairages de véhicule.
Rendez vous sur la place du village
de :
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Grande opération de collecte de vêtements usagés

Dans le cadre de la Semaine Européenne
de Réduction des déchets et du mois de
l'économie sociale et solidaire, le Sictom
de la Zone Sous Vosgienne et son
partenaire Le Relais Est organisent une
**grande collecte de vos vieux vêtements,
linge de maison, chaussures** durant le
mois de novembre.

Le Relais Est sera présent sur le site de la
déchèterie mobile à Giromagny le:
12 novembre, avec la présence d'un
représentant du Relais pour vous expliquer
le devenir de vos vieux vêtements.

La commune de Lachapelle vous propose
également de nous regrouper, en déposant
vos vêtements ce jour là , dans l'abri bus
de la place du village jusqu'à midi.
Ils seront ensuite acheminés à Giromagny
par nos soins.

Pour plus d'informations sur Le Relais Est :
EBS Le Relais Est Tél : 03.89.32.92.10
8, rue de la Hardt
68270 Wittenheim
www.lerelais.org

SICTOM de la Zone Sous Vosgienne:

En raison de la commémoration de
l'Armistice, **mardi 11 novembre** , la collecte
des ordures ménagères sera avancée au :
samedi 8 novembre à partir de 3h00

Déchèterie fixe

A partir du 1er janvier 2015, les horaires
seront les suivants :

HIVER : du 1er octobre	au 31 mars
LUNDI	FERMEE
MARDI au VENDREDI	9H-12H / 13H30-16H
SAMEDI	Non stop : 9H-17H
ETE : du 1er Avril	au 30 septembre
LUNDI	FERMEE
MARDI au VENDREDI	9H-12H / 13H30-18H
SAMEDI	Non stop : 9H-18H

SICTOM : 13 bis rue de Giromagny
90170 ETUEFFONT
TEL : 03 84 54 65 47

1944-2014

Le 70 ieme anniversaire de la Libération

sera célébré le 23 novembre dans le
canton de Giromagny.

Un défilé de véhicules militaires
d'époque sillonnera les routes et rues
des villages du pays sous Vosgien.

Le rassemblement de 2 convois aura
lieu à 8h30 à Giromagny place de
Gaulle, arrivée à Lachapelle à 9h15.

Cérémonie au monument aux morts et
chants des enfants de l'école.

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014.

Election des délégués des Conseils Municipaux pour les élections sénatoriales :

Les 3 titulaires élus parmi les candidats sont :

- Jean-Claude HUNOLD, Maire,
- Jean-François KIEFFER, 1^{er} Adjoint,
- Nathalie FROHNER, Conseillère.

Les 3 suppléants élus parmi les candidats sont :

- Rachel COUVREUX, Conseillère,
- Pascal TISSERAND, Conseiller,
- Michel ESCRIVA, Conseiller.

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014.

Désignation d'un référent communal concernant la lutte contre l'ambrosie :

Afin de se conformer à l'arrêté préfectoral n°2014.163.0005 du 12 juin 2014, Madame Anne-Sophie PEUREUX est nommée référente.

Le Conseil Municipal soutien le maintien du Conseil général dans l'organisation territoriale.

Dons de cartes avantages jeunes.

Le Conseil Municipal décide d'offrir des « Cartes Avantages Jeunes » aux adolescents de 15 à 20 ans ainsi qu'au plus de 20 ans justifiant de leur scolarité.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes.

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014.

Le Conseil Municipal accepte, par délibération modificative du budget 2014, d'alimenter de 14 400 € supplémentaires le budget travaux afin de faire face aux coûts engendrés par le traitement d'un champignon (la mэрule) dans l'église, aux mises aux normes électriques du Club House et à son équipement en nouvelles tables.

Sur proposition de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal décide de transférer à cette dernière la compétence PLU, en vue de l'élaboration future d'un document d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- ACCA Lachapelle Sous Chaux : 600 €,
- Terre Fraternité : 100 €,
- T'Chaparré : subvention exceptionnelle de 288 € pour participation à l'achat de tables pour la salle communale.

L'indemnité attribuée au receveur municipal pour son concours à la confection du budget communal et ses conseils, est votée au taux de 100%.

Le Conseil Municipal valide le changement de siège social du RPI des Champs sur l'Eau dans les locaux de l'école Georges SCHOULER à Chaux, 18 Grande Rue.

Lancement d'une réflexion sur l'opportunité d'acquérir la propriété AE 154 afin d'y créer un lieu de rencontre et de convivialité, genre auberge communale.

Votre CHIEN et la Loi

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages qu'il cause, même s'il s'est échappé.

Dans le but de prévenir des accidents que pourrait occasionner votre chien laissé sans surveillance (morsures, accidents de la circulation, poursuites et panique de bétail, volailles tuées...) nous vous engageons à renforcer vos clôtures si besoin et à ne pas le laisser divaguer.

Une contravention ou une mise en fourrière peut être envisagée par le Maire.

Mairie.Lsc@Wanadoo.Fr

Tél. 03 84 27 53 78

Fax. 03 84 27 53 72



<i>Lundi</i>	<i>9H00-11H30</i> <i>et 17H00-18H30</i>
<i>Mardi</i>	<i>9H00-11H00</i>
<i>Mercredi</i>	<i>8H30-11H00</i>
<i>Jeudi</i>	<i>9H00-11H00</i> <i>et 12H00-16H00</i>
<i>Vendredi</i>	<i>9H00-11H00</i>

Retrouvez ce numéro de flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info » ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.